



Un appel à contre-pied de la volonté ministérielle de déposséder les enseignants et les enseignantes de leur expertise, de les réduire à un simple rôle d'exécutants.

[L'appel du SNUipp-FSU ici](#)

Signez ici



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°29

Sommaire : Elections, Promotions, Evas, Direction, Rased, Appel à candidature, Permutations, Postes adaptés, Demandes d'allègements de service, Priorités médicales mouvement, Aménagement Poste de travail, Droits des enfants, Calendrier prévisionnel, Retraites



Du 29 novembre au 6 décembre

JE VOTE
SNUipp et FSU

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
29 novembre (10h) au 6 décembre (17h) 2018

Attention, il faut voter pour plusieurs scrutins !

Liste du SNUipp-FSU à la CAPD [ici](#)

Notre profession de foi [ici](#)

Liste FSU au CTA [ici](#)



PREMIERE ETAPE: activez dès MAINTENANT votre compte électeur -trice ! Cela prend 5 minutes !

Simple et rapide, n'hésitez pas si question ou difficulté !

Il est primordial d'avoir son compte électeur créé bien en amont du 29 novembre car ce sera alors plus simple pour voter !

CREER VOTRE ESPACE ELECTEUR-TRICE:

[ici<https://elections.snuipp-fsu.fr/06>](https://elections.snuipp-fsu.fr/06)

Nous comptons sur vous et vous remercions de votre confiance

IDENTIFIANTS

D'autre part, les notices de vote sont arrivées dans les écoles et ont été distribuées aux collègues par le directeur-trice.

Cette notice de vote vous fournit les éléments nécessaires pour voter par internet : **elle contient votre identifiant de vote qui est indispensable pour voter. Conservez-la.**

Contactez nous si problème !

D'autres collègues (RASED, ERH, CPC, collègues en arrêt maladie...) l'ont reçue à domicile ou dans les circonscriptions.

Les collègues remplaçants ont reçu un mail du ministère afin de récupérer l'identifiant. Il n'est pas arrivé à l'école.



DANS TOUS LES CAS

si jamais vous ne l'avez pas récupéré ou si vous l'avez égaré, vous pouvez obtenir un nouvel identifiant jusqu'au 6 décembre 2018 avant 17h (heure de Paris).

Pour cela, il suffit de se connecter sur l'espace électeur créé et suivre la procédure en cliquant sur "demander un nouvel identifiant".

Celui-ci sera envoyé par sms uniquement. **Tenez nous au courant si difficultés.**



Soutenez le SNUipp-FSU, SIGNEZ l'appel à voter ! [Cliquez ici](#)



Pour qui et pour quoi on vote !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 29 novembre au 6 décembre 17h

Notre dossier complet [ici](#)

Un bulletin spécial "élections" a été envoyé à toute la profession .

Le SNUipp-FSU y présente son bilan d'activité depuis 4 ans.

Il est le seul à pouvoir le faire.

Au SNUipp-FSU on ne se réveille pas tous les 4 ans au moment des élections.



Le SNUipp-FSU obtient l'avancement de la CAPD au 11 décembre pour les promotions automatiques !

Le SNUipp-FSU a contacté l'IA pour lui demander d' "activer" les promotions automatiques (à savoir celles liées au passage à l'ancienneté) afin que les effets financiers soient effectifs plus rapidement. Une information sera donnée en CAPD le 11 décembre.

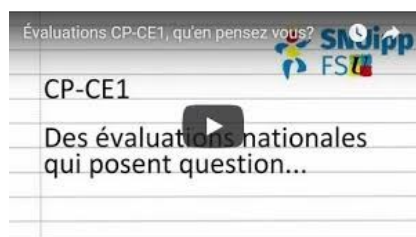
L'effet financier pour les collègues promus "à l'ancienneté" se fera du coup sur la paye de février .

Rappel : L'avancement se fait désormais à une cadence unique contrairement aux années précédentes où il existait 3 vitesses (grand choix, choix, ancienneté).

Pour l'accès à deux échelons, le 7^e et le 9^e , 30% des personnels promouvables bénéficieront d'une accélération de carrière d'une année.

La CAPD "promotions" pour l'accès au 7^e et 9^e échelon est pour l'instant prévue en mars. Pourquoi une CAPD en mars : tout simplement parce que les collègues ayant eu

des rendez vous de carrière l'an dernier peuvent formuler des recours contre l'avis du Dasen. **Ces voies de recours sont une avancée. Le SNUipp-FSU défendra les collègues lors de la CAPD du 11 décembre.**



Rendus Evaluations CP/CE1 Argumentaire pour la rencontre parents/enseignants

Le protocole d'évaluations nationales standardisées CP et CE1 déployé dans les écoles par le ministère à la rentrée 2018 s'articule autour de quatre temps : passation des tests, saisie numérique des réponses des élèves, remédiations pédagogiques et restitution des résultats aux familles.

Fort des apports de la recherche et des remontées de la profession, le SNUipp-FSU a fait la démonstration publique que la mise en œuvre de la culture de l'évaluation imposée par le ministère aux équipes pédagogiques se caractérise par une mise en échec programmé des élèves, une déprofessionnalisation des enseignants et une mise en péril de la relation de confiance école/familles.

Les enseignants ont été écartés de l'élaboration des évaluations, sans possibilité de proposer leurs propres outils adaptés aux besoins de leurs élèves. Le projet officiel consistant à proposer une évaluation standardisée à tous les élèves du pays n'a cependant pas été mis en œuvre.

Du fait des conditions de passation inadaptées, beaucoup d'enseignants ont aménagé les consignes, les temps de passation et l'aide aux élèves. Les grandes variations locales sapent complètement la fiabilité scientifique de ces évaluations.

La négation de la professionnalité des enseignants est allée jusqu'à les priver de l'analyse des réponses, en les contraignant à un travail de saisie chronophage sur une plate-forme en ligne qui a dysfonctionné.

Le temps consacré à cette tâche aurait pu être mis à profit de la préparation d'activités scolaires adaptées aux besoins des élèves. Les profils générés par le logiciel ministériel sont grossiers et n'aident pas les enseignants à mieux connaître leurs élèves. Seul l'enseignant est en mesure de saisir, dans le travail quotidien de la classe, les réussites partielles, les progrès et de proposer les stratégies à développer pour accompagner l'élève sur le chemin qui reste à parcourir.

Les fiches-ressources diffusées par le ministère ne permettent pas de mieux analyser ce qui fait obstacle aux apprentissages des élèves et suggèrent souvent des exercices répétitifs peu motivants, selon un calendrier fixé sans prise en compte des différences de rythme d'apprentissages des élèves.

LIRE LA SUITE

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article6716>



Le Guide d'aide à l'entretien " direction d'école" du SNUipp-FSU est disponible [ici](#)



Alerte sur les RASED !

Un an après la réforme de la formation des enseignants spécialisés, onze organisations syndicales et associatives, dont le SNUipp-FSU, s'inquiètent d'une possible disparition de l'adaptation scolaire et notamment des Rased.

Elles formulent une série de demandes sur l'organisation du CAPPEI, que soient réaffirmées les missions des maîtres G et E, et que soit assurée la présence des réseaux partout sur les territoires.

[Lire le communiqué](#)



Inscription Postes à exigences particulières - Candidatures avant le 23 novembre 2018 - [COPIES au SNUipp-FSU](#)

Circulaire postes à exigences particulières

Fiche de candidature - annexe 1 - à adresser à l'inspection de circonscription

avant le 23 novembre 2018 délai de rigueur, pour chaque fonction demandée.

Commissions d'entretien : les mercredis 19 décembre 2018 et 9 janvier 2019

[La liste des postes à exigences particulières ici](#)



Changement de département c'est parti !

La note de service est parue dans un BO spécial n°5 du 8 novembre.

N'hésitez pas à nous saisir pour obtenir des informations.

**COPIES au SNUipp-FSU de vos demandes de changement de département
et le cas échéant de la demande de bonification 800 points,
pour vérification du barème et suivi**

[Lire la suite](#)

[Le dossier complet du SNUipp-FSU](#)

CONSULTER AUSSI :

[PLATE FORME SNUipp-FSU PERMUTATIONS](#)

BONIFICATION exceptionnelle 800 points: annexe à renvoyer à l'IA AVANT le 30 NOVEMBRE (avec les PJ)

Un groupe de travail se réunira à l'IA courant Janvier pour étude des demandes (selon notamment l'avis formulé par le médecin de prévention)

[COPIES au SNUipp-FSU pour suivi. N'hésitez pas si question.](#)

QUI EST CONCERNE-E

Sur proposition du médecin de prévention et après examen des situations en groupe de travail départemental et avis de la CAPD, les DA-SEN peuvent accorder une bonification de 800 points (non cumulable avec la bonification de 100 points dus pour les collègues qui ont une RQTH - reconnaissance de travailleur handicapé - pour le ou les départements pour lesquels la mutation améliorera les conditions de vie de la personne en situation de handicap.

Cette bonification de 800 points s'applique pour un conjoint BOE ainsi qu'aux situations médicales graves d'un enfant.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin !



Mesures de prévention et d'accompagnement des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé.

Cela concerne 3 types de demandes possibles

Tout est ici

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

DOUBLES AU SNUipp-FSU POUR SUIVI

1) DEMANDE DE PRIORITE MEDICALE Mouvement intra-départemental 2019
ANNEXE 3 et certificats médicaux (sous pli cacheté) à retourner, avant le 25 janvier 2019

2) DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE - Année scolaire 2019
ANNEXE 2 + PJ avant le 25 janvier 2019

3) DEMANDE D'AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL
ANNEXE 1 et documents avant le 30 mars 2019

Copie des demandes au SNUipp-FSU.



Postes adaptés de courte durée ou de longue durée pour la rentrée scolaire 2019

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

Un groupe de travail se réunira à l'IA pour étudier les demandes

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi !

TRANSMISSION DES DOSSIERS COMPLETS à l'IA, via l'IEN pour le 14 décembre 2018

Tout est ici



La FSU engagée pour les droits des enfants !

Le 20 novembre, jour anniversaire de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant, est l'occasion de rappeler que tous les enfants ont les mêmes droits, rappelle la FSU. La fédération interpelle le gouvernement pour que les politiques publiques répondant à ces questions soient mises en œuvre.

Lire la suite



Calendrier prévisionnel NOVEMBRE et DECEMBRE

Mardi 27 et Mercredi 28: Colloque national du SNUipp-FSU à Paris "Enseigner : un métier d'exécutant ou de concepteur ? Quels savoirs et quelles pratiques pour démocratiser l'école ?"

Judi 29 : ouverture du scrutin (élections professionnelles) - Votez et faites voter pour les listes du SNUipp et de la FSU

Judi 6 décembre 17h: FIN du VOTE / ELECTIONS Professionnelles

Mardi 11 décembre: CAPD (recours rendez vous de carrière notamment)

Judi 20 décembre : groupe de travail "remplaçants" et groupe de travail budget/formation continue



CALENDRIER **PREVISIONNEL** de quelques temps forts de l'année

25 janvier 2019 : CTSD (carte scolaire) 2nd degré

29 janvier : CAPD : Liste aptitude directeurs, 800 points (permutations informatisées), positions administratives

30 janvier 2019 : Groupe de travail carte scolaire

6 février 2019 : CTSD (carte scolaire) 1er degré

7 mars 2019 : CAPD : CAPPEI, DDEASS, Liste aptitude PE, promotions

13 mars 2019 : CTSD (carte scolaire) 2nd degré

Du jeudi 14 mars 2019 au lundi 25 mars 2019 : MOUVEMENT Ouverture IPROF / Saisie des voeux

Du 23 au 26 avril 2019: Groupe de travail mouvement: priorités médicales et barèmes

14 mai 2019 : CAPD mouvement TD, temps partiels, postes adaptés, Congés de formation

13 juin 2019: Groupe de travail carte scolaire

17 juin 2019 : Groupe de travail carte scolaire avec IA/ ajustements rentrée

4 juillet 2019 : CAPD Mouvement provisoire + Hors Classe



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : 04 92 00 02 00 -

Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-

mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos